



HAL
open science

la Guerre Froide et les jumelages en Seine-et-Marne de 1947-1967.

Isabelle Miclot

► **To cite this version:**

Isabelle Miclot. la Guerre Froide et les jumelages en Seine-et-Marne de 1947-1967.. 2010. halshs-00816709

HAL Id: halshs-00816709

<https://shs.hal.science/halshs-00816709>

Preprint submitted on 22 Apr 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Réseau des Correspondants départementaux de l'IHTP

« La Guerre Froide vue d'en bas : 1947-1967 »

Thème II : Politiques municipales

Sous la direction de :

- Philippe Buton, Professeur d'Histoire contemporaine à l'Université de Reims,
- Olivier Büttner IR IHTP-CNRS
- Michel Hastings, Professeur de Science politique à l'Institut d'Etudes Politiques de Lille.

§§§§§§§§

la Guerre Froide et les jumelages en Seine-et-Marne de 1947-1967.

Auteur : Miclot, Isabelle

Correspondante pour la Seine et Marne

« *Paradiplomatie des collectivités locales* »¹, telle est l'expression à laquelle Antoine Vion, maître de conférence à l'université d'Aix- Marseille, a recours afin de désigner les jumelages, leur fonction, tout particulièrement dans cette période de Guerre Froide qu'il traite. Il écrit encore que : « [...] *la diffusion de la tradition inventée des jumelages procède d'une tentative de réordonner la politique internationale à partir des institutions municipales* »². Une tentative de réordonner la politique internationale qui ne va pas sans rapport de force avec les instances étatiques, comme en témoigne la création en 1956 de la Commission chargée de coordonner les échanges internationaux dans le domaine communal. Une création permettant de réintroduire tant les administrations ministérielles que les préfets dans les politiques municipales en matière de jumelage. Des enjeux essentiels se cachent donc derrière cette histoire des jumelages peu étudiée jusqu'ici. Pour mieux appréhender une partie de ces enjeux, Cécile Chombard-Gaudin, docteure en géographie, propose à notre réflexion toute une série de questionnements, de pistes de recherche à explorer : sur les organismes de jumelage, sur les pratiques quotidiennes des échanges, sur les logiques d'appariements, sur les relations entre jumelages/ enjeux politiques nationaux et jumelages/ grandes évolutions des politiques

¹ VION Antoine. « L'invention de la tradition des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit ». *Revue française de science politique*, vol.53, n°4, août 2003, p.581

² Ibid. p.572

internationales³. Beaucoup reste donc à faire, mais nous ne proposerons pour notre part dans cette brève note que de survoler quelques aspects des jumelages dans un territoire donné, en l'occurrence celui de la Seine-et-Marne⁴. Nous nous intéresserons tout d'abord au premier jumelage contracté dans le département, sous l'égide du CCE- ce qui nous permettra d'aborder le rôle joué par celui-ci. Nous nous focaliserons ensuite sur les jumelages les plus fréquents, ceux avec la RFA, afin de voir à quel moment, par quel biais et dans quel but ils ont été menés. Enfin, nous évoquerons le seul cas de non- jumelage relevé en Seine-et-Marne, celui de la commune de Dammarie-lès-Lys avec Glucholazy, en Pologne.

I) L'action du Conseil des Communes d'Europe en Seine-et-Marne : le cas du jumelage Montolivet/Onoz en 1957

Le 3 mai 1957, le maire de Montolivet, petite bourgade agricole de 250 habitants située dans le canton de la Ferté Gaucher, fait part au préfet de Seine-et-Marne de son intention de se jumeler à la commune belge de Crupet (région de Namur). Des contacts officieux ont déjà été établis entre les deux communes et une première date de rencontre a été fixée au 30 mai 1957 en Belgique.

Le maire de Montolivet, M. Rieul Paisant, se voit alors répondre le 16 mai par le préfet que des démarches officielles doivent d'abord être conduites avant que d'aller plus avant dans ce projet de jumelage. Suivant la procédure administrative fixée par le décret du 24 janvier 1956, modifié le 23 juin 1956, mais aussi la circulaire récemment envoyée par le Ministère de l'Intérieur aux préfets (circulaire n°188 du 9 mai 1957), celui-ci demande à M. Rieul Paisant de préciser par quel organisme le jumelage est supervisé et de joindre à sa déclaration d'intention une note complète sur la situation géographique, démographique, sociale, économique et culturelle de Montolivet.

M. Rieul Paisant répond avec promptitude à la demande préfectorale : Montolivet est une commune de 250 habitants située dans le canton de la Ferté Gaucher, dont presque tous les habitants sont cultivateurs, et qui ne possède comme seul bien culturel qu'une bibliothèque municipale à laquelle adhère 20 % de la population. Il précise qu'un comité de jumelage constitué des membres du conseil municipal, ainsi que des représentants des sapeurs-pompiers, des anciens combattants, des agriculteurs et de l'école municipale, vient d'être institué. Le jumelage doit être opéré sous l'égide de l'antenne française du CCE, à laquelle toutes ces informations ont par ailleurs été envoyées. Le projet de jumelage, précise M. Rieul Paisant, a toutefois évolué depuis début mai, à la demande de l'antenne belge du CCE (mais sans qu'aucune raison ne soit précisément avancée) : le jumelage, toujours programmé à la fin mai 1957, ne doit plus unir Montolivet à Crupet, mais à la commune d'Onoz, elle aussi localisée dans la région de Namur. Le maire de Montolivet met en avant auprès du préfet le prestige de son homologue, le bourgmestre d'Onoz : comte de Beaufort, avocat à Namur et propriétaire du château d'Onoz, neveu du comte d'Appremont - ancien ministre belge de l'Agriculture...

La première étape du jumelage est de fait réalisée à Onoz le 30 mai 1957, jeudi de l'Ascension. La presse seine-et-marnaise rend compte avec enthousiasme - et un certain étonnement aussi - du déroulement des cérémonies: 1) accueil de M. Rieul Paisant et d'une délégation de cinquante habitants de Montolivet par des jeunes filles épinglant au veston de chacun d'eux un ruban aux couleurs des deux pays, aux sons de la Marseillaise et de la

³ CHOMBARD- GAUDIN Cécile. « Pour une histoire des villes et communes jumelées ». *Vingtième siècle*, n°35, juillet- septembre 1992, p.64-66

⁴ Les sources employées dans cette note étant principalement celles conservées par les Archives Nationales (versement n°19770144, articles 1-2- 16 ; versement n°19780663, article 2 ; versement n°19780656, article 16).

Brabançonne jouées par la fanfare municipale, et sous une nuée de drapeaux français et belges tenus par les écoliers de la ville ; 2) messe à la mémoire des anciens combattants français et belges célébrée en la paroisse d'Onoz par le curé de Montolivet ; 3) dépôt d'une gerbe de fleurs sur le Monument aux Morts ; 4) serment de jumelage en la salle des fêtes sous l'égide des représentants belge et français du CCE ; 5) invitation dans une famille belge afin de partager un repas traditionnel ; 6) visite des installations agricoles de la commune ; 7) réception au château d'Onoz.

A la lecture des articles publiés par la presse locale, deux éléments peuvent être mis tout particulièrement en relief. En premier lieu, il semble assez évident que le CCE a conduit ce jumelage -qu'il a fait réajuster au dernier moment en proposant Onoz au lieu de Crupet - avec une certaine visée stratégique: plutôt que de courir le risque de proposer n'importe quel apparemment superficiel pouvant aboutir à une relation bilatérale fragile, le CCE a proposé la mise en relation de deux communes en tout point similaire (même taille, même profil socioculturel et économique) afin de créer un réel équilibre, une profonde relation d'amitié réciproque pouvant, par sa vraisemblable survie dans la durée, mieux servir la construction européenne. D'autre part, et bien qu'il s'agisse ici d'un « tout petit jumelage » entre deux communes rurales de moins de 300 habitants chacune, le CCE a strictement mis en œuvre à Onoz un cérémonial précis mélangeant constamment éléments laïcs et religieux (en commençant par la date même du jumelage). Cérémonial développé par le CCE dès 1951 dont Antoine Vion - maître de conférences en science politique à l'Université d'Aix-Marseille- rend fort bien compte des intentions, dans un article paru en 2003 dans la *Revue française de science politique* : « Dans un contexte d'affrontement bipolaire, ces militants catholiques conçoivent la promotion de l'unité européenne comme la défense de la civilisation chrétienne. [...] La fraternité européenne ordonnée par les communes, en dépit de tout ce qui relève en elle du compromis, est donc voulue par Dieu. Elle sert de point d'appui à la construction politique de l'Europe. La naissance des jumelages se présente donc comme l'invention d'un rite pour l'Europe communale. La recherche d'un ordre communal de la fraternité européenne correspond à l'expression d'une éthique sociale organique, qui fait des communes des corps qualifiés religieusement, dont les relations servent la cause de la paix. [...] Ces cérémonies, qui font toujours concorder office religieux, séances spéciales de travail municipal et serment prononcé par les maires, pérennisent les conditions relatives aux exécutants du rite : magistrature municipale et clergé »⁵.

Un troisième élément encore peut être souligné à l'égard des cérémonies de jumelage : la célérité avec laquelle elles ont été organisées par deux communes ne s'étant jamais rencontrées, sous l'égide du CCE. Une célérité ayant pris de court le préfet de Seine-et-Marne et ayant au final conduit à un court-circuit des procédures administratives. Le 17 juin, le préfet écrit au Ministère de l'Intérieur afin de l'informer du jumelage réalisé, dont il vient lui-même d'être informé par M. Rieul Paisant... Afin sans doute de rattraper cette situation délicate, le préfet met surtout en exergue les retombées positives actuelles du jumelage (évocation d'une entente et d'une émulation collective immédiates) et les projets élaborés par les deux responsables municipaux pour l'année 1958.

En septembre 1957, la deuxième étape du jumelage est réalisée à Montolivet. La presse locale rend de nouveau compte avec allégresse des festivités, quasi identiques donc (eu égard au cérémonial CCE) à celles organisées à Onoz. La presse souligne la présence historique dans la petite commune de centaines de notables, dont M. Bareth, secrétaire-général du CCE, mais aussi l'évêque de Meaux, un représentant du secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, de nombreux maires et hauts responsables seine-et-marnais.

La présence de si nombreux officiels à Montolivet ne tient bien entendu pas du hasard.

⁵ VION Antoine. « L'invention de la tradition des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit ». *Revue française de science politique*, vol.53, n°4, août 2003, p.566

Le 20 décembre 1957, M. Bareth écrit à M. Rieul Paisant afin de le féliciter pour la très grande réussite que fut la cérémonie de jumelage organisée en septembre et pour l'impact de celle-ci sur les élus locaux et l'opinion publique seine-et-marnaise: « *L'écho très favorable rencontré par le jumelage Montolivet/Onoz tant auprès des milieux politiques qu'auprès de l'opinion publique en général, dû notamment à la façon remarquable dont vous l'avez organisé, nous permet d'espérer qu'il sera possible, en Seine-et-Marne, d'amener d'autres communes à l'idée des jumelages* ». M. Bareth espère de nouveaux apparentements grâce à l'orchestration sans faille du jumelage de Montolivet, mais il ne se contente pas d'espérer. Il oriente très nettement M. Rieul Paisant dans la voie du prosélytisme. Un prosélytisme qui se veut tout azimut dans l'absolu, mais qui pour l'heure est recentré sur certaines cibles : il cite ainsi le sénateur Pajot, maire de Fontainebleau (l'une des villes de Seine-et-Marne les plus stratégiques de par son poids démographique, historique, politique et symbolique avec l'implantation du SHAPE, et qui justement envisage alors de réaliser le tout premier jumelage seine-et-marnais avec une commune de RFA). M. Bareth formule auprès de M. Rieul Paisant une demande qui de par sa formule lapidaire semble sous-tendre davantage un ordre qu'une simple supplique : « *Je vous demande par conséquent de bien vouloir vous consacrer à cette tâche* ». La tonalité impérative du propos devient d'ailleurs tout à fait apparente en fin de missive, M. Bareth imposant au maire de Montolivet d'être présent lors de la prochaine réunion d'information du CCE en Seine-et-Marne afin d'exposer les résultats du jumelage et ses projets pour l'avenir proche.

Il semble à la lecture de cette lettre écrite par M. Bareth au maire de Montolivet que le jumelage de celle-ci s'inscrit donc pour les responsables français du CCE dans une stratégie plus globale : réussir l'apparement d'une bourgade rurale (apparement qui n'est a priori pas le plus complexe à réaliser et qui, comme nous l'avons souligné, a été mené entre deux villes réellement « jumelles ») pour convaincre en fait les communes plus importantes de franchir le pas.

En novembre 1957, le CCE fait paraître dans son bulletin mensuel un article sur la réussite du jumelage de Montolivet et les raisons de ce succès. Cette promotion faite par le CCE est citée par M. Rieul Paisant dans le courrier qu'il écrit en janvier 1958 au préfet de Seine-et-Marne afin de lui présenter les premiers résultats du jumelage, comme exigé dans la circulaire n°188 évoquée plus haut⁶. Le maire de Montolivet insiste tout particulièrement auprès du préfet sur le dynamisme du jeune apparement, en dressant le panorama de tous les projets planifiés pour l'année 1958 : sur le plan économique (invitation de la population d'Onoz à Montolivet afin d'observer les méthodes de production et visiter une fromagerie, proposition belge de venir visiter une ferme- modèle travaillant en rapport étroit avec l'Institut d'agronomie voisin), sur le plan administratif (projet de travail en commun des deux conseils municipaux sur le thème de la législation municipale), sur le plan culturel (correspondance entre écoliers, concours scolaires avec remise de prix par la ville jumelle - dont concours de la meilleure rédaction sur un sujet ayant trait à l'Europe et aux jumelages, séjours scolaires), sur le plan touristique enfin (engagement à faire connaître sa région à la ville jumelle)⁷.

⁶ Renseignements sur les jumelages déjà réalisés : « Je vous serais obligé de bien vouloir compléter et rectifier cet état, s'il y a lieu, et me le retourner ensuite, en m'indiquant, par note séparée, en triple exemplaire pour chacun des jumelages mentionnés sur ce document : 1) les résultats déjà obtenus à la suite du jumelage dans divers domaines (administratif, social, économique, culturel, sportif, etc...), 2) les raisons pour lesquelles, à votre avis, ce jumelage a été suivi de réalisations intéressantes ou, si cette initiative n'a pas eu de prolongements pratiques, les difficultés qui sont à l'origine de cet échec » (circulaire n°188, p.5)

⁷ Le dynamisme dont fit alors preuve M. Rieul Paisant porta a priori ses fruits sur le long terme, puisque la bourgade de Montolivet (dont la population n'a pas accru en cinquante ans) est encore jumelée à celle

A ce bilan tapuscrit du maire de Montolivet est joint une lettre manuscrite de celui-ci où il souligne son soutien et sa conviction envers les initiatives de jumelages entreprises en Seine-et-Marne : «*Certaines communes ont pris des initiatives, elles aboutiront* ».

De fait, le jumelage de Montolivet à Onoz semble alors avoir fait quelques émules : en 1958, par exemple, la mairie de Saint Fargeau se jumelle à celle de Temploux, petite ville belge située comme celle d'Onoz dans la région de Namur et dont le bourgmestre avait été invité en septembre 1957 à Montolivet pour assister à la deuxième phase du jumelage Montolivet/Onoz...

Quant au projet de jumelage évoqué par M. Bareth dans sa lettre de décembre 1957 à M. Rieul Paisant concernant Fontainebleau et la ville ouest-allemande de Constance, initié en septembre 1957, il parvint à un aboutissement après trois années de pourparlers, en mai 1960. Fontainebleau devenant ainsi la première ville seine-et-marnaise à se jumeler à une commune de RFA.

II) Les jumelages franco-allemands en Seine-et-Marne

Fontainebleau est la première commune de Seine-et-Marne à se jumeler à une ville de RFA, mais elle reste aussi la seule à le faire avant 1963 et la signature du traité de l'Élysée entre de Gaulle et Adenauer. De 1963 à 1967, date extrême de cette étude, un seul jumelage (celui de Chelles avec la commune de Lindau en 1965) est entériné. D'autres jumelages sont en pourparlers au cours de cette même période, et nous les évoquerons, mais ils n'aboutissent qu'à l'extrême fin des années 1960' voire au début des années 1970' (pour exemples : Combs-la-Ville avec Duderstadt en 1968, Morêt sur Loing avec Kùlsheim en 1972). Certains jumelages enfin sont envisagés avec plusieurs villes allemandes mais sans qu'aucun d'eux n'aboutissent finalement, ni durant notre période d'étude, ni même bien au-delà (cas de la ville de Provins). Aucun jumelage n'a par ailleurs été conduit entre une ville seine-et-marnaise et une ville est-allemande.

Cette situation des jumelages franco-allemands en Seine-et-Marne est-elle semblable à celle pouvant être observée au cours de cette période dans les autres départements? Dans un article publié en 2008 pour la revue *Vingtième siècle* sur les jumelages franco-allemands, l'historienne Corine Defrance propose une périodisation de ceux-ci. Entre 1950 et 1957, seulement 25 jumelages sont entérinés entre villes françaises et villes allemandes (la Seine-et-Marne n'en signant aucun). Faible impact qu'elle explique par le ressentiment vis-à-vis du passé, et par le poids des tensions politiques et diplomatiques en cours autour de la question du réarmement allemand, de l'échec de la CED ou encore de l'affaire de la Sarre. Toutefois, l'amélioration progressive des relations franco-allemandes (suite aux accords de Paris à l'automne 1954, à l'entrée de la RFA dans l'OTAN en 1955, à la relance enfin de la construction européenne et à la signature du traité de Rome en 1957) conduisent les communes françaises à adopter une nouvelle attitude à l'égard des jumelages franco-allemands (cas de la ville de Fontainebleau dont le maire se rend en visite privée à Constance dès septembre 1957). L'année 1958 marque selon elle un « point d'inflexion »⁸ à partir duquel les jumelages franco-allemands commencent alors réellement à croître, jusqu'à atteindre 130 avant la signature du traité de l'Élysée (le jumelage de Fontainebleau est signé en 1960, et la ville de Morêt sur Loing a entamé des pourparlers officiels avec la commune de Kùlsheim à partir de 1961). En 1969, deux ans après la fin de notre période d'étude, C. Defrance fait état

d'Onoz et que, depuis, la considération accordée au jumelage a même influé sur la toponymie de la ville...la rue principale, rue de la mairie de Montolivet, ayant été renommée rue d'Onoz...

⁸ DEFANCE Corine. « Les jumelages franco-allemands. Aspect d'une coopération transnationale ». *Vingtième siècle*, 2008/3, n°99, p.197

de plus de 400 jumelages franco-allemands (la Seine-et-Marne ayant signé quatre jumelages avant 1970⁹ et deux en 1970¹⁰, et étant en phase de pourparlers avec plusieurs villes ouest-allemandes). La situation en Seine-et-Marne semble donc, eu égard à ces quelques chiffres énoncés par C. Defrance, « dans la norme » en matière de jumelages franco-allemands au cours de notre période.

Comment ces jumelages ont-ils été réalisés ? Sous les auspices de quel organisme ? Et quels en ont été les événements déclencheurs ?

C. Defrance, dans l'article évoqué ci-dessus, évoque les conditions de jumelages franco-allemands sur l'ensemble du territoire français: ceux-ci ont pu être mis en œuvre essentiellement par deux procédures, soit par le biais des organismes de jumelages, soit par le biais des réseaux d'anciens combattants et prisonniers de guerre. Concernant les organismes de jumelages, C. Defrance met en avant le rôle joué avant tout par l'Union Internationale des Maires, le rôle plus secondaire du CCE, et enfin le rôle spécifique joué par le Monde Bilingue, devenu FMVJ en 1957, à l'égard des jumelages avec la RDA (rôle davantage mineur selon l'historienne puisque les jumelages avec la RDA ne représentent à la fin des années 1950' qu'un septième des jumelages réalisés avec l'Allemagne).

Eu égard à ce panorama des acteurs en jeu dans les procédures de jumelages franco-allemands, les archives que nous avons consultées offrent une lecture un peu différente de celle proposée par C. Defrance.

Concernant les organismes de jumelage, nous évoquions précédemment le rôle du Conseil des Communes d'Europe vis-à-vis des premiers jumelages en Seine-et-Marne et les liens établis entre M. Bareth et plusieurs représentants seine-et-marnais, dont le maire sénateur de Fontainebleau. Nous n'avons en revanche pas trouvé, dans l'état actuel de nos recherches, de traces explicites de jumelages franco-allemands réalisés en Seine-et-Marne sous l'égide des deux autres organismes de jumelage cités par C. Defrance.

En revanche, le second processus présenté par l'historienne, celui des jumelages réalisés par le biais de réseaux d'anciens combattants et prisonniers de guerre a bel et bien joué pour certaines villes de Seine-et-Marne. C'est le cas en particulier de la ville de Morêt sur Loing qui établit dès 1961 des contacts officiels avec la ville de Kùlsheim. Entre 1961 et 1964, les associations seine-et-marnaises d'anciens combattants et celles du land du Bade-Wurtemberg établissent leurs premiers contacts. Ceux-ci se traduisent par un premier voyage à Kùlsheim le 1^{er} mai 1964 d'une délégation d'anciens prisonniers seine-et-marnais. Le rapprochement se poursuit alors par le biais d'échanges personnels entre quelques familles de Morêt et de Kùlsheim. Au cours des fêtes de Pâques 1966, un jumelage spécialisé est célébré entre les anciens prisonniers de Morêt- Ecuelles et ceux de Kùlsheim. Parallèlement, à partir de 1965, les maires de Morêt et de Kùlsheim établissent leurs premiers contacts officiels. Ceux-ci assistent aux cérémonies du jumelage spécialisé des anciens prisonniers à Kùlsheim en 1966. A la Pentecôte 1967, la deuxième phase du jumelage spécialisé entre les anciens combattants est célébrée à Morêt. Les échanges entre les deux communes se multiplient dès lors : échanges scolaires à partir d'août 1967, rencontres sportives (match de football aller-retour en mai 1968 à Kùlsheim puis en août 1968 à Morêt), création en janvier 1969 du comité culturel des relations internationales de Morêt, rencontres culturelles (accueil pendant trois jours à la Pentecôte 1969 d'un groupe de musiciens de Kùlsheim), rencontres professionnelles (visite des sapeurs-pompiers de Morêt à Kùlsheim en 1969), puis rencontres administratives (réunions de travail à Morêt le 1^{er} mai 1970 puis à Kùlsheim le 10 octobre 1970 entre les deux conseils municipaux sur le thème des finances communales en Allemagne et en France). En avril 1972, après plus de dix années de relations régulières entre les deux

⁹ Fontainebleau/Constance en 1960, Chelles/Lindau en 1965, Combs-la-Ville/Duderstadt en 1968, Lagny-sur-Marne/ Haslach im Kinzigtal en 1969.

¹⁰ Montereau/Walldùrn et Meaux/Heilingenhaus

communes, le conseil municipal de Morêt entérine la proposition de jumelage entre les deux communes. Celui-ci est célébré à la Pentecôte 1972 à Kùlsheim, puis à la Pentecôte 1973 à Morêt. Une note rédigée par la mairie de Morêt postérieurement au jumelage mais non datée, intitulée « L'esprit du jumelage entre Morêt et Kùlsheim » précise : « *Le jumelage [...] n'a pas été imposé ou désiré par une élite ou quelques élus, mais au contraire demandée par une partie des habitants des deux villes qui avaient appris à se connaître et à s'estimer avant cet acte officiel* ». Insistance donc sur le fait que le jumelage a été validé par les dirigeants politiques des deux communes mais que, pour autant, il ne s'agit avec ce jumelage aucunement d'entrer dans des considérations d'ordre politique ou diplomatique.

En revanche, ces considérations politico- diplomatiques semblent être davantage présentes au sein des jumelages signés après 1963. Les relations entre la France et la RFA ayant été normalisées par le traité de l'Elysée, les communes seine-et-marnaises (comme ailleurs) s'avèrent plus enclines à tisser des relations bilatérales avec la RFA. Il ne semble alors plus s'agir, comme dans le cas Morêt/Kùlsheim, d'une amitié préexistante entre habitants de deux communes franco-allemandes que le jumelage scelle politiquement, mais d'une volonté politique de se jumeler à une ville ouest-allemande, qui pourrait éventuellement donner lieu au développement d'une amitié sincère et sur la longue durée. Mais quel partenaire choisir et par quel biais ? Le biais choisi alors par certaines communes de Seine-et-Marne n'est pas celui des organismes de jumelage, mais celui de la « voie officielle » en quelque sorte. Le 3 novembre 1964, le Ministère des Affaires Etrangères fait parvenir au Ministère de l'Intérieur une dépêche dans laquelle sont listées les villes ouest-allemandes désireuses de se jumeler à une commune française. La dépêche est alors diffusée par le Ministère de l'Intérieur aux préfets, à destination des maires, sous la forme d'une circulaire (circulaire n°655 du 30 novembre 1964). C'est par le biais de cette liste émanant du Ministère des Affaires Etrangères que plusieurs communes de Seine-et-Marne s'engagent dans la voie du jumelage. Avec des résultats plus ou moins heureux. En effet, cette procédure relativement impersonnelle s'est traduite par quelques difficultés, voire quelques déconvenues, tant du côté français que du côté allemand. Prenons deux exemples, celui du projet de jumelage de Combs-la-Ville et de Provins.

Le 20 janvier 1965, le maire de Combs-la-Ville fait par au préfet de Seine-et-Marne de son intention de se jumeler à la ville ouest-allemande de Duderstadt. En février 1965, le préfet envoie donc en triples exemplaires au Ministère de l'Intérieur un dossier sur la commune de Combs-la-Ville en accompagnement de la déclaration d'intention de jumelage à Duderstadt, ville figurant dans la circulaire n°655. En avril 1965, le Ministère de l'Intérieur fait parvenir au Ministère des Affaires Etrangères une lettre sur le projet de jumelage de Combs-la-Ville, dans laquelle est soulignée la présence d'une concurrence (la ville de Villemur-sur-Tarn a également fait une demande afin de se jumeler à Duderstadt), et à laquelle est jointe la notice sur Combs ainsi qu'une fiche sur l'orientation politique du maire et du conseil municipal. Le ministère de l'Intérieur appuie dans cette lettre la demande de jumelage de Combs, antérieure à celle de Villemur-sur-Tarn. Mais en août 1965, le Ministère des Affaires Etrangères répond au Ministère de l'Intérieur : « *J'ai l'honneur de vous faire savoir que le Stadtdirektor de la ville allemande vient d'informer notre représentant à Bonn qu'il n'était nullement au courant de ce projet et qu'il désirait connaître de qui et comment était née l'idée de ce jumelage* ».

Le Ministère de l'Intérieur répond le mois suivant au Ministère des Affaires Etrangères que le projet de jumelage du maire de Combs-la-Ville est tout simplement né de la consultation de la liste que le Ministère des Affaires Etrangères a lui-même établie afin de coordonner et faciliter les jumelages franco-allemands... Deux mois plus tard, le préfet de Seine-et-Marne, sans nouvelles, écrit au Ministère de l'Intérieur afin de connaître « *la suite susceptible d'être réservée* » à la requête de Combs. Le Ministère de l'Intérieur informe en décembre 1965 le préfet que la demande de jumelage de Combs a été officiellement transmise par le Ministère

des Affaires Etrangères à Duderstadt. A la Noël 1965, le maire de Duderstadt envoie une lettre manuscrite directement au maire de Combs afin de lui faire part de son acceptation de la demande de jumelage. Demande qui, lui rappelle-t-il au passage, a fait l'objet de tout un imbroglio officiel. L'année 1966 est alors marquée par le réenclenchement de toute la procédure administrative : le maire de Combs reformule sa déclaration d'intention auprès du préfet, accompagnée cette fois de la lettre manuscrite rédigée en décembre 1965 par le maire de Duderstadt. La demande est transmise par le préfet au Ministère de l'Intérieur, du Ministère de l'Intérieur au Ministère des Affaires Etrangères, qui finit par valider le projet de jumelage en mai 1966, en soulignant toutefois la localisation géographique de Duderstadt (à 5 kilomètres de la frontière est-allemande) et les précautions diplomatiques à envisager lors de la cérémonie de jumelage. Les cérémonies de jumelage, après toutes ces difficultés, ne sont pour autant pas précipitées, puisque le préfet écrit en novembre 1968 au Ministère de l'Intérieur afin de l'informer de la date du jumelage, fixée au mois de mai 1969. Ce qui laisse donc présager qu'après la phase impersonnelle de « course aux jumelages », la mairie de Combs prit le temps de rencontrer son homologue et d'établir des relations personnelles avant que de célébrer l'union des deux villes.

Si le projet de jumelage de Combs-la-Ville à Duderstadt a finalement pu aboutir, il n'en a en revanche pas été de même pour la mairie de Provins, provoquant la déconvenue de plusieurs villes allemandes. Si Combs-la-Ville a dû faire pression auprès de la hiérarchie administrative afin de voir aboutir son projet de jumelage, la situation inverse s'est produite concernant la ville de Provins : dans ce cas, c'est la hiérarchie administrative qui a fait pression sur Provins pour que celle-ci puisse enfin trouver le « jumelage idéal » et valider enfin un jumelage avec une ville ouest-allemande. Provins étant alors recherchée pour ce qu'elle était (en premier lieu une ville d'art et d'histoire), mais surtout pour qui la dirigeait (en l'occurrence Alain Peyrefitte). En mars 1966, le Ministère des Affaires Etrangères écrit au Ministère de l'Intérieur afin de rappeler le souhait formulé par Provins de se jumeler à une ville de RFA et afin de connaître la décision de la mairie de Provins concernant un projet de jumelage en cours avec la ville de Lövenich. En juin 1966, toujours sans nouvelles de Provins, le Ministère des Affaires Etrangères écrit de nouveau au Ministère de l'Intérieur, Lövenich ayant entre temps fait pression auprès de l'ambassadeur français à Bonn. Le même mois, le préfet de Seine-et-Marne fait connaître la décision de la mairie de Provins : refus de la proposition de Lövenich. Le mois suivant, le préfet écrit de nouveau au Ministère de l'Intérieur afin de transmettre les exigences d'Alain Peyrefitte : « *Il conviendrait de lui proposer quelques cités moyenâgeuses qui s'accorderaient avec les caractéristiques de la ville de Provins* ». En août 1966, le Ministère de l'Intérieur écrit donc au Ministère des Affaires Etrangères afin que celui-ci fasse une nouvelle proposition de jumelage à Provins. Cinq mois plus tard, en janvier 1967, le Ministère des Affaires Etrangères écrit au Ministère de l'Intérieur afin de lui faire part de sa nouvelle proposition : la ville de Metzingen. La proposition est de suite transmise par le Ministère de l'Intérieur au préfet de Seine-et-Marne. Plus de deux ans et demi plus tard, en septembre 1969, le Ministère des Affaires Etrangères recontacte le Ministère de l'Intérieur pour l'informer que la ville de Metzingen est toujours en attente de la réponse de Provins et qu'elle fait pression, comme Lövenich en 1966, sur l'ambassadeur de France à Bonn pour obtenir celle-ci. Le Ministère des Affaires Etrangères demande alors clairement si Provins est encore réellement ou non intéressée par un jumelage (et, si tel est le cas, propose un nouveau jumelage avec la ville de Säckingen). Entre les mois de septembre et décembre 1969, le Ministère des Affaires Etrangères réitère au total quatre fois sa demande de réponse. Le 17 décembre 1969, le Ministère de l'Intérieur répond enfin au Ministère des Affaires Etrangères : « *[...] la ville de Provins, selon les renseignements qui m'ont été fournis, n'envisagerait plus de contracter des jumelages, ayant décidé de concentrer ses efforts sur les importants problèmes qui lui paraît préférable de régler en*

priorité ». Un refus final de Provins, après de fort nombreuses tractations, sur le motif que la municipalité se doit avant tout de gérer son domaine politique qui est celui des affaires locales, avant que de s'engager dans le domaine des relations internationales et dans des enjeux politiques et diplomatiques inhérents à celui-ci¹¹. Deux jours plus tard toutefois, le préfet de Seine-et-Marne écrit au Ministère de l'Intérieur afin de lui confirmer que Provins refuse bien le jumelage avec Metzingen mais qu'elle accepte l'éventualité de rencontres sportives et scolaires avec la commune de Säckingen afin de voir si, à terme, un jumelage communal pourrait être possible.

Ainsi, comme nous avons tenté de le montrer dans ce court état des lieux sur les jumelages franco-allemands en Seine-et-Marne, ceux-ci sont caractérisés par une grande pluralité de situations : des procédures de jumelages différentes (organisme de jumelage, réseau d'anciens prisonniers, « voie officielle » par choix d'une ville allemande dans la liste établie par le Ministère des Affaires Etrangères ou par demande à ce même ministère d'une proposition de jumelage « sur mesure »), des motivations pour se jumeler différentes (réconciliation franco-allemande pour Morêt, construction européenne pour Fontainebleau, renforcement des relations bilatérales suite à la signature du traité de l'Elysée pour Chelles, Combs-la-Ville et Provins), des aboutissements différents au terme de la période étudiée ici (relation dense dans le cadre des jumelages Morêt/Külsheim ou Fontainebleau/Constance, relation balbutiante et timide car née d'un malentendu dans le cadre du jumelage Combs-la-Ville/Duderstadt, relation impossible dans le cadre des jumelages non aboutis de Provins à Lövenich, Metzingen et Säckingen). Cependant, quelques points communs peuvent tout de même être relevés entre ces différents jumelages ou projets de jumelage : 1) ils ont tous été effectués avec une ville ouest-allemandes similaires (de taille semblable, avec un profil socio-économique proche), 2) ils ont tous été menés dans la même région du Bade-Wurtemberg¹², 3) aucun d'entre eux n'a fait l'objet d'une contestation par les instances étatiques (même s'il y eut une petite hésitation à l'égard de Duderstadt, située à proximité de la RDA).

Le seul projet de jumelage seine-et-marnais ayant fait l'objet d'un refus définitif par les instances ministérielles ne concernant pas l'Allemagne, mais la Pologne.

III) Une ouverture à l'Est non autorisée : le FMJV et le projet de jumelage Dammarie-lès-Lys/ Glucholazy

En décembre 1959, le nouveau maire de Dammarie-les-Lys, M. Pouvreau, membre du PCF, fait paraître dans *Cités Unies* - journal du FMVJ- une présentation de sa ville. Il vante les mérites d'une ville de 10.000 habitants, proche Paris et toutes commodités, riche de sa diversité (zone industrielle au nord de la ville sur les quais de Seine, zone boisée au sud, zone

¹¹ Une argumentation assez proche de celle tenue dans d'autres communes, telles Rennes et Lille, comme en atteste Antoine Vion dans l'article précédemment cité :

« Les débats [municipaux à Rennes et à Lille] portent sur le caractère politique de ces opérations [de jumelage]. Ils expriment les controverses quant à la politisation du travail municipal qui l'éloigne progressivement de l'idéal républicain d'une administration de l'intérêt local indépendante des clivages politiques nationaux » (p.576)

¹² Dans l'article de C. Defrance précédemment évoqué, celle-ci concluait sa sous-partie sur le choix d'un partenaire de jumelage sur ces termes: « Quelques traits généraux se dégagent des premiers jumelages franco-allemands : le souci de s'allier entre villes de tailles comparables, de nature similaire et à secteurs d'activité voisins [...]. Par ailleurs, on repère un certain nombre de *caractéristiques régionales*. Considérons les jumelages conclus *avant 1963* : la majeure partie des cités allemandes concernées étaient situées dans les Länder frontaliers (Bade-Wurtemberg, Hesse et Rhénanie-Palatinat, Rhénanie du Nord Westphalie » (p.198). En l'occurrence, tout ceci est exact pour la Seine-et-Marne, mais en ce qui concerne les caractéristiques régionales évoquées par C. Defrance, celles-ci ont perduré après 1963 et au cours des années 1970' (quasi tous les jumelages ont été effectués dans la région de Bade-Wurtemberg).

d'habitat pavillonnaire agréable à vivre au centre¹³) et de ses atouts touristiques (ruines de l'abbaye du lys, nombreux châteaux, terrains de camping, base nautique). Dans le numéro suivant de *Cités Unies*, paru en avril 1960, une présentation très succincte de la ville est de nouveau publiée, sous la forme d'une petite annonce, avec en mot de conclusion « *Cherche ville polonaise* ». Cette demande très précise (pourquoi la Pologne plutôt qu'un autre pays satellite ?) répond sans doute à la situation spécifique de Dammarie : la communauté polonaise est présente à Dammarie depuis une période relativement ancienne (première vague d'immigration en 1830) et s'est accrue au cours des années 1950'.

La petite annonce parue dans *Cités Unies* ne reste pas lettre morte : en novembre 1960, M. Pouvreau envoie au préfet de Seine-et-Marne sa déclaration d'intention de jumelage à la petite commune de Glucholazy, située à la frontière tchèque. Il précise que le jumelage doit avoir lieu sous les auspices de la Fédération Mondiale des Villes Jumelées, à laquelle Dammarie adhère depuis octobre 1959 (une adhésion qui peut se justifier à au moins trois titres : 1) la FMVJ est le seul des grands organismes de jumelage à favoriser l'ouverture à l'Est au nom d'un idéal de fraternité universel, 2) elle est de facto devenue depuis le déclenchement de la « guerre des jumelages » en 1956 un organisme composé majoritairement de communistes, 3) elle trouve les motifs de son action collective dans l'expérience de la Résistance, et les époux Pouvreau ont tout deux été des Résistants de la première heure au sein des FFI). En février 1961, le préfet envoie la déclaration d'intention de Dammarie ainsi qu'une notice sur la commune à la Commission chargée de coordonner les échanges internationaux dans le domaine communal. La Commission fait parvenir deux semaines plus tard le projet de jumelage Dammarie/ Glucholazy au Ministère des Affaires Etrangères, bureau des échanges Est- Ouest, accompagné d'une fiche indiquant la composition politique de la mairie : maire PCF, 4 adjoints PCF et 23 conseillers municipaux tous PCF ou apparentés. Le jumelage de Dammarie et Glucholazy n'a jamais eu lieu. En mai 1957, le Ministère de l'Intérieur assurait pourtant dans la circulaire n°188 au sujet de la Commission chargée de coordonner les échanges internationaux dans le domaine communal que celle-ci n'aurait « *nullement pour effet [...] d'instaurer une nouvelle forme de tutelle* »...

A l'échelle de la Seine-et-Marne, le nombre de jumelages ou de projets de jumelage contractés pendant la période qui nous intéresse ici reste limité. Toutefois, ce panel nous permet déjà d'approcher certains enjeux inhérents à la question des jumelages. Du petit bourg rural de 250 habitants à la commune prestigieuse dirigée par un ministre en passant par la ville ouvrière communiste, aucun ne reste indifférent aux jumelages et il est tout à fait passionnant de regarder de plus près les motivations, les stratégies, les réussites et les écueils rencontrés par chacun. Mais tous à leur manière nous en disent un peu plus sur cette Guerre Froide vue d'en bas que nous tentons de saisir.

Bibliographie

Archives Nationales, versement 19770144 : Ministère de l'Intérieur. Direction générale des collectivités locales. Sous- direction des compétences et des institutions locales. Bureau structures territoriales.

Articles 1-2 : jumelages de villes avec l'étranger. Documentation, 1954-1969

Article 16 : autorisations de jumelages de communes françaises et étrangères après enquête : 1954-1970 (Seine-et-Marne)

¹³ « Ses pavillons aux silhouettes harmonieuses, agrémentées de jardins fleuris, font qu'au mois de juin, chaque année, Dammarie-lès-Lys pourrait changer son nom en Dammarie-lès-Roses [...] »

Archives Nationales, versement 19780656 : Ministère de l'Intérieur. Direction générale de l'administration. Direction des personnels, des affaires politiques et de l'administration territoriale. Sous - direction de l'administration territoriale. Bureau organisation territoriale. Article 16 : jumelages entre villes françaises et étrangères : 1956-1974 (Seine - et - Marne)

Archives Nationales, versement 19780663 : Ministère de l'Intérieur. Direction générale de l'administration. Direction des personnels, des affaires politiques et de l'administration territoriale. Sous- direction de l'administration territoriale. Bureau organisation territoriale. Article 2 : dossiers de jumelages et relations amicales entre communes françaises et villes de la RDA : 1960-1971 (Seine-et-Marne)

Chombard - Gaudin Cécile. « Pour une histoire des villes et communes jumelées ». *Vingtième Siècle*, juillet - septembre 1992, n°35, p.60-66

Defrance Corine. « Les jumelages franco-allemands. Aspect d'une coopération transnationale ». *Vingtième Siècle*, 2008/3, n°99, p.189-201

Vion Antoine. « L'invention de la tradition des jumelages (1951-1956) : mobilisations pour un droit ». *Revue française de science politique*, 2003/4, vol.53, n°4, p.559-582